

ment peut offrir aux non-résidents, par l'entremise de son bureau de Vancouver?

L'hon. M. ROGERS: Il est bien évident, je crois, que dans presque toutes les provinces du Canada où le chômage existe actuellement, nul directeur d'un bureau de placement ne saurait donner l'assurance qu'il y a du travail pour tout le monde. La possibilité d'obtenir de l'emploi dépend des aptitudes des postulants ainsi que de la priorité des demandes.

M. MacNEIL: Cela ne revient-il pas à dire que si un organisme comme le service de placement du gouvernement est incapable d'indiquer les occasions d'emploi, on n'a en réalité aucun travail à offrir à ces gens?

L'hon. M. ROGERS: Non, je ne dirais pas cela.

M. MacNEIL: Quelle preuve a-t-on qu'il y a quelque part du travail pour eux?

Le très hon. M. BENNETT: Voilà toute la difficulté.

L'hon. M. ROGERS: Je ne puis répondre à l'honorable député qu'en répétant ce que j'ai dit auparavant, c'est-à-dire que bien des gens, dont j'ai indiqué le nombre, obtiennent régulièrement de l'emploi par l'intermédiaire du service de placement du Canada. Mais nous savons que plusieurs autres en obtiennent en s'adressant directement soit à des industriels, soit à d'autres patrons. Du fait que le service de placement du Canada n'est pas en mesure de déclarer que des ouvriers peuvent être embauchés dans une certaine province, il ne faut pas nécessairement conclure qu'il n'existe pas d'occasions d'emploi dans cette province.

M. MacINNIS: Ne s'ensuit-il pas, toutefois, que s'il y avait de l'emploi dans quelque province, les bureaux de placement le sauraient? Si les patrons cherchaient des ouvriers, et que ces emplois ne fussent pas remplis, ils s'adresseraient alors, semble-t-il, au service de placement du gouvernement. Ainsi que l'a dit l'honorable député de Vancouver-Nord, si le service de placement n'a pas d'emplois à offrir, cela semble indiquer clairement qu'il n'existe pas d'emplois vacants. Il est assurément vrai qu'un ouvrier peut obtenir de l'emploi—comme plusieurs le font—sans s'adresser au service de placement du gouvernement. Mais si le service en question n'est pas en mesure de procurer du travail à tous ceux qui en demandent, cela démontre bien, à mon avis, que l'emploi manque, et qu'il existe un certain nombre de chômeurs qui ne peuvent trouver de travail.

M. MacNEIL: N'est-il pas vrai qu'à l'heure actuelle, dans chaque bureau de placement de [M. MacNeil.]

l'Ouest canadien, il y a plus de postulants que d'emplois disponibles?

L'hon. M. ROGERS: Je n'ai pas ce renseignement sous la main. Je dirai que depuis plusieurs années, une partie considérable de notre population ouvrière chôme à une certaine époque. Cela est dû au fait que chez nous le travail est en grande partie saisonnier.

M. MacINNIS: Mais la situation actuelle ne diffère-t-elle pas de celle qui existait précédemment, en ce sens qu'autrefois il y avait suffisamment de travail pour que la subsistance des ouvriers fût assurée pendant l'intervalle de chômage, alors qu'à l'heure actuelle, l'argent gagné dans un emploi est épuisé avant que les ouvriers puissent se procurer d'autre travail. Ils manquent de vêtement et leur loyer est en souffrance, s'il se trouve quelqu'un qui veuille prendre le risque de leur louer un logement. Tous ces paiements doivent être soldés à même le salaire que rapporte un emploi, et lorsque celui-ci prend fin, les gens doivent recourir de nouveau à l'assistance publique ou trouver quelque autre travail. N'est-ce pas en réalité à cause de cela que le chômage préoccupe l'administration? Lorsqu'un ouvrier pouvait se transporter d'un emploi à l'autre, le chômage n'avait rien d'inquiétant aux yeux des gens; il avait même son bon côté, parce qu'il assurait aux employeurs la main-d'œuvre à moins de frais. Mais il en est tout autrement lorsque le chômeur est incapable de se transporter d'un emploi à un autre et devient un fardeau pour le Gouvernement ou pour l'Etat.

M. GREEN: Le ministre m'excusera peut-être de lui demander quand s'ouvriront, cet été, les camps d'entraînement, c'est-à-dire les camps forestiers en Colombie-Britannique. Un grand nombre des jeunes gens y trouveront une occupation, à ce que je sais, et peut-être pourra-t-on y admettre quelques-uns de ceux qui occupent actuellement le bureau de poste de Vancouver. A quand l'ouverture de ces camps?

L'hon. M. ROGERS: Je suis porté à croire que cela aura lieu très prochainement. Je n'en sais rien de précis. L'honorable député sait que les camps d'entraînement, qu'il ne faut pas confondre avec les camps forestiers de conservation qui ont fonctionné tout l'hiver, font partie du plan de formation de la jeunesse. Je ne vois aucun motif qui puisse empêcher les camps d'entraînement de s'ouvrir très prochainement.

M. GREEN: On y admettra les gens âgés d'au plus trente ans, n'est-ce pas?